



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 2 Février 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le deux Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 24/01/2023 affichée le 24/01/2023), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantaine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Adjoint**, Mesdames Agnès BOUDOT, Elise COLIN, Martine OHNIMUS, **Conseillères Municipales déléguées**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Slim HARDIAL, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.

Etaient excusés : Madame Charlotte GOTTMANN (pouvoir à Mme GILLE) et Messieurs Gérard HUMBLOT (pouvoir à M. CLAUDEL), Max RICHARD (pouvoir à M. CHAPON).

Etai(en)t absent(s) : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 23.

Monsieur Michel AUBERT a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (08 Décembre 2022) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ Finances – Engagement des crédits d'investissement.*
- 2°/ Fixation des récompenses destinées aux lauréats du concours des décorations de Noël.*
- 3°/ Fixation des tarifs de l'A.L.S.H. Ski.*
- 4°/ Acquisition d'une portion de terrain de la propriété « Résidence Les Perspectives ».*
- 5°/ Archivage à la mairie – Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges.*
- 6°/ Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 –

Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Divers actes budgétaires – Engagement des crédits d'investissement (budget communal).

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 23 voix pour

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, le Maire à **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et par programme d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser :

- OPERATION 140** : dans la limite de 3 750 € (achat terrains)
- OPERATION 141** : dans la limite de 2 500 € (étude de projets communaux)
- OPERATION 150** : dans la limite de 2 800 € (ateliers municipaux)
- OPERATION 152** : dans la limite de 3 750 € (aménagement cimetière)
- OPERATION 187** : dans la limite de 9 300 € (bois forêts)
- OPERATION 188** : dans la limite de 2 650 € (matériel administratif)
- OPERATION 190** : dans la limite de 1 500 € (appareil technique matériel outillage)
- OPERATION 212** : dans la limite de 500 € (équipement Maison Grandemange)
- OPERATION 213** : dans la limite de 15 000 € (aménagement des bâtiments communaux)
- OPERATION 218** : dans la limite de 18 350 € (réfection voirie et aménagement)
- OPERATION 223** : dans la limite de 13 500 € (équipement des écoles)
- OPERATION 231** : dans la limite de 6 250 € (éclairage public)
- OPERATION 236** : dans la limite de 3 900 € (installation climatique des bâtiments communaux)
- OPERATION 237** : dans la limite de 11 900 € (aménagement des espaces publics)
- OPERATION 241** : dans la limite de 32 500 € (terrain multisport)
- OPERATION 244** : dans la limite de 2 100 € (réseau incendie)
- OPERATION 245** : dans la limite de 1 000 € (équipement public pour manifestations)
- OPERATION 246** : dans la limite de 3 000 € (matériel roulant)
- OPERATION 247** : dans la limite de 50 000 € (allée Paul Decauville)
- OPERATION 248** : dans la limite de 20 750 € (bibliothèque).

Délibération N° 2 –

Finances – Divers – Fixation des récompenses destinées aux lauréats du concours des décorations de Noël.

Rapporteur : Monsieur BAUR, Conseiller municipal.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 23 voix pour

Donne son accord quant aux **montants des récompenses et aux modalités de versement** proposés par Monsieur le Maire à destination des concurrents ayant terminé sur le podium lors du dernier **concours communal des décorations de Noël** :

- *Premier Prix* : 100 €
- *Deuxième Prix* : ... 75 €
- *Troisième Prix* : ... 50 €.

Délibération N° 3 –

Finances – Tarifs des services publics – Fixation des tarifs Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Ski ».

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE, Adjoint.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 23 voix pour

Valide les **tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs « Ski »** pour un séjour de **5 jours** selon le tableau ci-après :

2023 (tarif 2022) - Séjour de 5 jours			
CHANTRAINOIS			
QF < ou = 700		QF > 700	
Avec location de matériel	Sans location de matériel	Avec location de matériel	Sans location de matériel
235 € (225 €)	180 € (180 €)	255 € (250 €)	200 € (200 €)
EXTERIEURS			
QF < ou = 700		QF > 700	
Avec location de matériel	Sans location de matériel	Avec location de matériel	Sans location de matériel
255 € (270 €)	200 € (225 €)	270 € (300 €)	215 € (250 €)

Délibération N° 4 –

Domaine et patrimoine – Acquisitions – Acquisition d'une portion de terrain de la propriété « Résidence Les Perspectives ».

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 23 voix pour

- décide d'**APPROUVER** l'acquisition d'une portion de terrain de la copropriété « *Résidence Les Perspectives* », d'une emprise de 10 m², pour le prix de 1 €,
- et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son adjoint) à faire rédiger l'acte de vente et à signer celui-ci.

Délibération N° 5 –

Commande publique – Contrats divers – Service d’archivage itinérant – Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 23 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion des Vosges de la fonction publique territoriale des Vosges, la convention relative à l’adhésion au service d’archivage itinérant et ce, afin d’achever le travail de classement des archives communales.

Puis le conseil municipal est informé :

- par **Monsieur le Maire** que, suite à une entrevue avec les services de La Poste, un devis avait été réalisé par ceux-ci pour créer la « **Base Adresse Locale** » de la commune. Cette démarche est obligatoire, la loi imposant de numéroter et de nommer les voies en créant une base d’adresse locale. Le devis s’élevant à 7 800 € TTC, il a été décidé d’accomplir cette tâche **en interne**. Messieurs Laurent GAVOILLE et Didier NOIRTIN s’en chargeront.

Monsieur le Maire expose ensuite que le **marché de maintenance de l’éclairage public** arrivant à son terme courant avril, il est nécessaire de travailler sur le nouveau marché. Un bureau d’étude a été consulté en vue d’obtenir une proposition financière pour assister la commune dans les phases de réalisation du dossier de consultation et d’étude de travaux réalisables dans le cadre de l’amélioration du réseau communal. Le coût s’avérant très élevé, Monsieur le Maire a décidé de faire rédiger ledit marché et de confier les études de modification de l’éclairage public à Monsieur Didier NOIRTIN.

Il informe ensuite qu’une **présentation du fonctionnement de la borne de rechargement des véhicules électriques** sera faite le **mercredi 8 février 2023 à 10h30** en mairie par la société **ENGIE Solutions**.

Enfin, Monsieur le Maire annonce que la **prochaine séance du conseil municipal** aura lieu le **jeudi 16 mars 2023 à 18h30**.

- **Madame Anne VIGUIER** fait un point sur l’avancement des travaux d’agrandissement de la bibliothèque et sur le fonctionnement futur de celle-ci. Les échanges avec la BMI et la médiathèque départementale des Vosges ont été constructifs. Madame VIGUIER tient à remercier Sophie pour son implication, Michel AUBERT et Cédric JACQUOT pour la mise en œuvre des travaux en cours. Enfin, elle informe qu’il sera nécessaire de trouver des bénévoles pour le fonctionnement de la future bibliothèque.
- **Madame Audrey HUSSON** informe qu’elle travaille actuellement avec les services et les membres du bureau sur le **futur budget**. La partie investissement sera étudiée en **commission « Travaux »** (élargie à l’ensemble du conseil municipal) le **jeudi 9 février 2023 dès 18 heures**. La **commission « Finances »** se déroulera quant à elle, le **mardi 28 février 2023 dès 18h00**.

Un groupe de travail se réunira le **mercredi 1^{er} mars 2023 à 18h00** pour travailler sur la mise en place d’une **action sociale pour les employés** de la collectivité. Ce groupe sera composé de Mesdames HUSSON et BOUDOT et de Messieurs BARBAUX, VALDENNAIRE, AUBERT, CHAPON, HARDIAL et NOIRTIN.

- **Monsieur VALDENNAIRE** qui travaille actuellement avec Madame HINGRAY sur l'organisation de la cérémonie des **CHAN'TROPHEES**, demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir faire connaître les **personnes à mettre en avant** lors de cette manifestation.
- **Madame COLIN** se fait la porte-parole du **Conseil des Jeunes** qui est composé, à l'heure actuelle, d'environ quinze membres. Ces derniers souhaitent connaître l'état d'avancement du **projet de terrain multisport** et la date de réouverture de la **salle rue des Roses de Noël** afin de pouvoir l'utiliser. Par ailleurs, ils **participeraient volontiers**, de temps à autres, à une **séance de conseil municipal**. Monsieur AUBERT est chargé de concrétiser ce vœu. De plus, le CdJ a pour projet d'organiser un **bal masqué** à la Maison Charles Grandemange. Madame COLIN lance donc un appel à des **bénévoles** pouvant apporter leur contribution dans l'organisation. Monsieur HARDIAL propose de s'associer à Madame COLIN.

Elle demande ensuite aux élus volontaires pour faire des **beignets de carnaval** de bien vouloir se faire connaître.

Enfin, les membres du Conseil des Jeunes souhaiteraient également organiser des **spectacles** à la Maison Grandemange avec les jeunes groupes du secteur (orchestre, troupe de théâtre, ...).

- **Monsieur BOXBERGER** informe que le personnel périscolaire organise une « **crêpes partie** » le **mardi 7 février 2023 à 17h30**.

Il remercie les directrices d'écoles pour leur soutien lors de la mise en place du **service minimum** à l'occasion des dernières grèves.

Informe qu'une rencontre a été organisée avec le **Centre Social de Golbey** afin d'étudier la possibilité d'une **mutualisation des accueils du mercredi**.

- **Madame GILLE** distribue aux membres du Conseil Municipal une **invitation au repas des Aînés du 19 mars 2023**, tout en espérant la présence de nombreux élus.

En outre, elle informe que les **permanences « France Service »** débuteront le **mardi 7 février 2023 (de 14h00 à 17h00 en mairie)**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.



Le Maire,

Marc BARBAUX

Le Secrétaire de séance,

Michel AUBERT

Présent Procès-verbal affiché le 17 MARS 2023